



## Fin de vie ? Parlons-en en Église !

Luc Olekhnovitch

### Résumé

Le projet d'une loi permettant le suicide assisté et l'euthanasie divise, y compris dans les Églises. Cet article essaie de répondre à la question : comment en parler en Église ? Il invite les chrétiens à ne pas fuir le sujet, mais à s'informer et à identifier clairement leurs peurs, en sortant d'une vision individualiste et ainsi mesurer l'impact social d'une telle loi sur leur prochain vulnérable. Il défend le rôle prophétique des Églises contre le « validisme ». Il encourage enfin l'Église, quelle que soit l'issue législative, à retrouver le sens de sa mission, annoncer la réconciliation par le Christ avec Dieu et les uns avec les autres.

**La proposition de loi relative à un « droit à une aide à mourir », une loi transgressive qui divise, y compris les chrétiens**

Plusieurs collègues pasteurs évangéliques m'ont dit qu'ils hésitaient ou avaient renoncé à aborder le sujet de la loi « Aide à mourir » dans leur Église car trop clivant. Comme pasteur, je comprends le souci de ne pas nuire à l'unité, mais l'unité repose sur l'amour et la vérité. Or cette proposition de loi nuit à l'amour du prochain (tous n'en sont pas convaincus et cela demande à être argumenté) et à la vérité (il y a tromperie quand l'euthanasie est présentée comme la seule solution à la souffrance). Comme chrétiens et citoyens, nous ne pouvons éviter ce sujet qui nous concerne tous, mais veillons à l'aborder d'une manière adaptée à nos communautés.

Des chrétiens reçoivent mal l'opposition des instances officielles des Églises à cette loi, y compris dans des assemblées évangéliques. Ils la perçoivent comme un manque de compassion, une atteinte à leur liberté. Il convient alors de rappeler que la compassion chrétienne n'est pas de tuer, mais de porter secours, à l'exemple du bon Samaritain. Que ce n'est pas une loi générale qui peut régler des situations exceptionnelles<sup>1</sup>, mais ce sont des personnes soignantes et compatissantes, au cas par cas. Les déclarations des Églises sont forcément générales et ne peuvent prendre en compte les situations extrêmes particulières qui appellent notre compassion. Dans notre déclaration de la Commission d'éthique

protestante évangélique (CEPE), nous avons réfuté aussi bien l'obstination d'un activisme médical, qui n'est plus au service de l'humain, que l'activisme d'un contrôle sur sa mort par l'euthanasie. Nous avons rappelé que l'Évangile ne nous appelle pas à contrôler notre vie ou notre mort, mais à nous abandonner avec confiance au Christ et à adopter une éthique évangélique de sollicitude envers les plus faibles. Nous avons exposé les possibilités légales actuelles et souligné l'importance de renforcer les soins palliatifs. De plus, nous avons reconnu que certaines situations de souffrances extrêmes, échappent à la loi et relèvent d'une « éthique de la transgression », tout en insistant sur le fait que quiconque s'y engage doit en rendre compte devant la justice, indispensable garde-fou<sup>2</sup>. En conclusion, nous avons lancé un appel aux chrétiens : dire non à ce projet de loi, mais dire oui à un accompagnement exigeant, à rebours de l'abandon de ces malades à une pseudo autonomie. Car nous devons aussi corriger une vision fausse, non-biblique, de la liberté comme exercice solitaire d'un individu autonome, alors que nous sommes liés et dépendants les uns des autres pour vivre. La vraie liberté se trouve dans le lien au Christ, source de vie, qui nous permet d'entretenir des liens d'amour qui sont source de vie. Il est donc nécessaire d'aider les chrétiens à sortir d'une vision individualiste de la fin de vie, et, pour le dire comme Jésus, païenne : moi, mes peurs, mes angoisses, mon histoire, mon intérêt. Le

<sup>1</sup> Ainsi Rosanne Hertzberger, une microbiologiste néerlandaise, réplique à Jean-Luc Romero, ancien président de l'ADMD « Dire qu'il n'y a plus de problème dans les pays où l'on pratique l'euthanasie est faux » : « Tout d'abord, nous avons constaté un triplement du nombre d'euthanasies, pour atteindre en 2024 jusqu'à 5,8 % du total des décès. On observe une augmentation des euthanasies chez des personnes présentant une accumulation de troubles liés au vieillissement, tels que les douleurs chroniques, la surdit , les d ficiences visuelles ou encore l'incontinence. L'euthanasie est  galement pratiqu e plus fr quemment en cas de d mence... », La Croix 18 ao t 2025.

<sup>2</sup> « Il y a et il y aura donc toujours des situations qui requerront une interpr tation audacieuse et parfois risqu e de la situation   l'aune de l'esprit de la loi,   d faut du texte qui est silencieux sur ce cas singulier. Dans de telles situations extr mes, aider   mourir pourra relever de ce que Paul Ricoeur consid rait comme une «  thique de la d tresse ». Mais c'est donc une situation limite et exceptionnelle. Discernement, d cision et action demeureront  valuables par la justice de notre pays, dont on peut saluer la compr hension et l'humanit  manifest e dans les cas de ce genre ces derni res ann es », « Choisir de mettre fin   sa vie avec le secours de la m decine et l'aval de la loi ? » Commission d' thique protestante  vang lique, 28 mars 2023.  
<https://drive.google.com/file/d/1-5nGgBRRbkNMmM3kPydnL6loaNzDvla/view?usp=sharing>

Christ, en effet, nous appelle à avoir le souci de tous les humains, et plus particulièrement des plus vulnérables. Les instances chrétiennes qui s'élèvent contre cette loi « Aide à mourir » sont dans leur rôle prophétique de défense de la loi de Dieu, qui interdit le meurtre, et de défense des plus faibles. Ils rejoignent beaucoup d'autres non-chrétiens qui pointent le danger de l'avènement d'une société « validiste » intolérante à la faiblesse et poussant à l'élimination des « invalides ».

### L'ignorance et la peur

Pourquoi cette proposition de loi « droit à une aide à mourir » est-elle perçue par beaucoup, y compris des chrétiens, comme une liberté qui rassure ? Effrayés à l'idée de mourir dans d'atroces souffrances, impressionnés par des témoignages de morts dramatiques fortement médiatisés, ou ayant vu leurs proches souffrir, ils voient le fait de pouvoir choisir leur mort comme une sécurité. Cette impression de sécurité est amplifiée par la médiatisation de morts supposément paisibles par euthanasie. Ces récits mériteraient d'être interrogés. A titre d'illustration, il convient de noter par exemple que Chantal Sébire, atteinte d'une tumeur rare qui la défigurait et lui causait des douleurs extrêmes, et qui s'est suicidée après avoir réclamé un droit à l'euthanasie, avait refusé des traitements contre la douleur qu'elle assimilait à du poison<sup>3</sup>.

Beaucoup de chrétiens semblent ignorer que la médecine palliative offre de nombreuses possibilités de soulagement de la douleur, non limitées à la fin de vie, ainsi que l'interdiction légale pour le médecin de s'acharner à maintenir la vie à tout prix, autrement dit l'obstination déraisonnable. Ils partagent cette ignorance avec beaucoup de Français, comme le montre un sondage récent qui note que les connaissances des lois actuelles sur la fin de vie sont lacunaires.

Christ est notre paix ; si nous trouvons la paix dans l'idée de choisir l'heure de notre mort, ce n'est plus en Christ. Et si, nous chrétiens, nous sommes angoissés par notre fin de vie, quelle bonne nouvelle de la paix allons-nous annoncer à ceux qui, emmurés dans la peur et la souffrance, voient dans la mort la seule paix ? Ces craintes doivent pouvoir se dire et être écoutées mais aussi interrogées. Cela renvoie-t-il à un vécu douloureux avec un proche ? Ou s'agit-il d'une anticipation anxieuse ? De la peur de perdre le contrôle de sa vie, peur de la

dépendance, peur de perdre l'estime de soi ? De perdre le sens de la vie ? De la peur d'imposer un fardeau à ses proches ? Nommer précisément sa peur est le premier pas pour la surmonter. La plainte doit aussi pouvoir se dire, Christ ne s'est-il pas plaint sur la croix de se sentir abandonné de Dieu ? On trouve dans la Bible des croyants qui demandent à mourir mais, en fait, ils adressent un appel au secours à Dieu. Il faut éviter de faire taire cet appel, en le moralisant ou en le spiritualisant, mais offrir d'amener ces peurs au Christ. Car toutes nos peurs, il les a portées sur la croix. Et il nous faut rappeler que, si nous avons mis notre foi en Jésus, nous sommes entre les mains du Fils et du Père et que personne ne pourra nous arracher de leurs mains aimantes.

La souffrance, la maladie grave érigent souvent un mur entre le bien-portant et le souffrant, mais Christ a brisé ce mur de séparation et nous invite à faire de même.

Cela n'empêche pas de reconnaître que Dieu se sert de la médiation des humains pour nous secourir (soignants, structures adaptées, aumôniers, amis et proches) dans nos souffrances et pour soulager nos douleurs.

---

*L'enquête Ipsos bva pour le Centre national Fin de Vie Soins Palliatifs révèle que ce sont les jeunes qui sont les plus opposés à la légalisation de l'euthanasie et du suicide assisté.*

---

### Sondage fin de vie : les attentes des Français qu'on prenne soin d'eux et non l'euthanasie

Un sondage récent « Fin de vie : quelles sont les attentes des Français »<sup>4</sup> montre que ce n'est pas une loi permettant l'euthanasie qu'ils attendent mais **le soulagement de la souffrance physique** (57 %) et le fait d'être **entouré par leurs proches** (55 %). Ce sondage montre une vision floue de la définition de la fin de vie, « **le moment où commence la fin de vie tend davantage à être associé à l'aggravation d'une maladie grave et incurable** (30 %), mais, plus inquiétant : « **il correspond également à la perte de leur autonomie pour un quart des Français (26 %) et au diagnostic d'une maladie grave et incurable pour un Français sur cinq (20 %) »**. A peine un Français sur deux se dit **bien informé sur les droits et dispositifs liés à la fin de vie en France** (51 %).

---

<sup>3</sup> <https://www.leparisien.fr/societe/a-la-fin-chantal-sebire-ne-voulait-etre-soignee-que-par-homeopathie-26-03-2008-3297237689.php>

---

<sup>4</sup> <https://www.ipsos.com/fr-fr/observatoire-de-la-fin-de-vie-2025>

Beaucoup ignorent que les soins palliatifs ne sont pas réservés à la fin de vie : « **plus d'un quart des Français réduisent les soins palliatifs à la fin de vie** (28 %), occultant la dimension de soulagement de la douleur et de soutien de l'entourage. » Ce sondage montre que beaucoup de personnes s'informent sur les réseaux sociaux mais ignorent l'existence de site de référence comme <https://www.parlons-fin-de-vie.fr>.

Fait intéressant, il révèle que ce sont les jeunes qui sont les plus opposés à la légalisation de l'euthanasie et du suicide assisté. Ce sont eux qui craignent le plus les dérives : extension d'une loi euthanasie aux mineurs, crainte que les personnes les plus fragiles soient plus souvent amenées à recourir à l'euthanasie et au suicide assisté : c'est 64 % des 18-24 ans et 62 % des 25-34 ans ! Les jeunes sont d'ailleurs les seuls à craindre que cette légalisation ne fasse peser sur les personnes les plus pauvres un risque particulier. Contrairement à l'illusion propagée par les promoteurs de cette loi, présentée comme une loi de « solidarité », ces jeunes voient bien derrière ce projet une perte de solidarité sociale et humaine, ce qui les inquiète. A juste titre : au Canada il est établi que ce sont en majorité les plus pauvres qui demandent l'euthanasie. En Ontario, 30 % des euthanasies ont été effectuées dans la partie la plus pauvre de la population, pour les patients qui n'étaient pas en phase terminale. Aux USA, en Oregon, 8 % des suicides assistés ont été décidés à cause du coût des traitements médicaux. »<sup>5</sup>

En revanche, les personnes les plus insatisfaites de la législation actuelle sont celles qui ont jugé que l'accompagnement pour leur proche en fin de vie était mauvais (69 %). Outre une mauvaise information, le problème principal est donc bien l'insuffisance dans l'accompagnement. A ce jour, 21 départements sont dépourvus d'unité de soins palliatifs.

### Une loi dangereuse

La proposition de loi relative à un « droit à une aide à mourir » votée en première lecture par le parlement le 27 mai 2025, et qui est représentée telle quelle en février 2026 à l'Assemblée nationale, puisque le Sénat l'a rejetée, marque d'ores et déjà une rupture. L'article 2 définit le « droit à l'aide à mourir » : il consiste « à autoriser et accompagner une personne qui en a exprimé la demande à recourir à une substance létale » soit en se

l'administrant elle-même, soit en se la faisant administrer par un soignant, médecin ou infirmier, « lorsqu'elle n'est pas en mesure physiquement d'y procéder ».

Ainsi à ceux qui souffrent, la mort est proposée comme un choix mais ce « droit à » va créer une pression sur ceux qui se sentent un poids pour leurs proches et ce « droit » risque de se transformer pour eux en devoir de mourir. Cette loi, si elle est adoptée, va modifier le code de la santé publique en y introduisant l'assistance au suicide et l'euthanasie qui risquent d'être assimilés à un soin. Elle place les soignants en contradiction avec leur vocation - soulager et non tuer - et rompt le pacte de soin : ce lien de confiance entre le soignant et le patient, fondé sur cette même vocation. C'est pourquoi on doit militer pour l'inclusion d'une véritable objection de conscience qui devrait couvrir non seulement les soignants mais tous ceux qui sont en lien avec le patient<sup>6</sup>, d'autant que la création d'un délit d'entrave les menace. Quoiqu'il en soit, cette loi risque de fragiliser l'unité des équipes soignantes, de provoquer des démissions et de décourager de nouvelles vocations.

### Une rupture symbolique qui aura des effets réels

Une rupture symbolique : après l'abolition de la peine de mort en France au nom de la valeur de la vie humaine, on institue le droit à se donner la mort. Cette rupture est masquée, car la réalité n'est pas explicitement nommée : il ne s'agit pas d'une « aide à mourir », mais d'un droit au suicide médicalement assisté ou encore, d'une euthanasie pratiquée par un médecin<sup>7</sup>. C'est une rupture symbolique qui aura des effets réels. Même si on ne peut les prédire, les exemples à l'étranger révèlent une progression des décès par mort choisie, qui montre une banalisation de l'acte euthanasique et une extension continuelle à d'autres personnes que celles initialement visées : mineurs, personnes en souffrance psychique, par exemple. Tous les garde-fous posés lors de la promulgation de la loi tombent au fur et à mesure. Le Dr Jean-Louis Touraine, promoteur de l'euthanasie en France, a d'ailleurs appelé de ses vœux de telles dérives. Il a dit explicitement que l'important c'est de la légaliser l'euthanasie pour mettre « un pied dans la porte » et ensuite l'étendre aux mineurs, aux malades psychiques etc.<sup>8</sup>

5 Dominique Reynié : « Les Français ne demandent pas la légalisation de l'euthanasie et du suicide assisté », Le Figaro, Le 16 décembre 2025.

6 <https://www.la-croix.com/religion/fin-de-vie-l-angoisse-existentielle-des-etablissements-catholiques-de-sante-vis-a-vis-de-laide-a-mourir-20260115>

7 Le 4 février la commission des lois de l'Assemblée nationale a confirmé l'instauration d'un 'droit à l'aide à mourir' et rejeté des amendements visant à inscrire dans cette loi les termes 'euthanasie' ou 'suicide assisté'.

## **Une rupture qui arrive dans un contexte de déficit de la sécurité sociale, d'augmentation des dépenses de santé, de manque de médecins et d'insuffisance de l'offre palliative.**

On ne peut pas ignorer le contexte : le vieillissement de la population entraîne une augmentation des maladies chroniques ainsi qu'un déficit de la sécurité sociale. Cela peut conduire à présenter le suicide des personnes invalides comme une solution économique. Des lobbys mutualistes militent d'ailleurs pour ce droit à mourir qui leur ferait faire des économies.

La loi pour rendre effective l'accès aux soins palliatifs est une bonne loi et il y a un réel effort financier pour rattraper le retard. Mais les effets de cet effort mettront des années à se faire sentir, d'autant qu'on manque de médecins. Il aurait fallu attendre les effets de ces mesures financières avant d'engager toute modification législative. Or la loi « Aide à mourir », si elle est votée, viendrait saper ces efforts avec le risque que la demande de mort ne se fasse par défaut d'accès aux soins palliatifs. C'est ce que l'on voit au Canada ou en Belgique où le nombre de lits en soins palliatifs a diminué depuis le vote de la loi autorisant l'euthanasie.

### **Contre le validisme : du rôle prophétique des Églises**

Le mot « validisme » est entré dans l'édition 2022 du dictionnaire Le Robert. Le « validisme » y est défini comme « un système faisant des personnes valides la norme sociale ». C'est contre cette mentalité « validiste », qui marginalise les personnes en situation de handicap, que des collectifs militant pour les droits des personnes malades et handicapées se sont élevés en s'opposant à cette proposition de loi sur « le droit à l'aide à mourir ». Loin de toute préoccupation religieuse, ces groupes interpellent les députés de gauche pour les appeler à voter contre ce texte, qu'ils jugent « validiste » et « antisocial ». Nos Églises sont-elles des communautés prophétiques qui protestent contre cette intolérance aux personnes en situation de handicap et attestent par leur inclusion qu'elles sont précieuses aux yeux de Dieu ? Ou bien ne sont-elles que de simples associations d'individus qui réagissent uniquement en fonction de leur propre histoire

et se conforment à la pensée « validiste » majoritaire ? En tant que chrétiens, nous devrions prendre le contrepied des associations pro-euthanasie qui réduisent la dignité à l'autonomie et la capacité à agir sur sa vie. Nous devons défendre que toute personne, étant créée à l'image Dieu, a et garde toute sa dignité, quelles que soient ses incapacités.

Comme humains, et a fortiori comme chrétiens, nous devrions être révoltés par la profonde injustice qu'il y a à abandonner des personnes en détresse physique, morale ou sociale, à leur demande de mort, qui traduit le plus souvent un désir d'être délivrées d'une souffrance et non d'un véritable désir de mourir.

### **Comment en parler ?**

Quand un pasteur m'invite à faire une conférence sur ce sujet de la fin de vie, je lui demande d'intervenir en binôme avec un médecin en soins palliatifs, même s'il n'est pas chrétien. Cela a toujours été fructueux car, si je peux poser un tableau général d'analyse éthique et spirituelle, le médecin peut répondre à des situations précises, donner un éclairage réaliste mais aussi rassurant. D'autre part, j'ai constaté le bénéfice de petits groupes de discussions auxquels je proposais des récits de fin de vie montrant que des solutions à des situations de souffrances physiques et morales existent. Face à des récits dramatiques, il faut proposer d'autres récits. Ces groupes étaient aussi l'occasion pour des personnes d'exprimer leur ressenti, leur propre récit de vie.

### **Conclusion**

**Tout ce qui est légal n'est pas moral et ne doit pas supprimer l'interrogation éthique**

Même si, comme il est probable, cette loi « Droit à une aide à mourir » était votée, cela ne devrait pas supprimer le besoin d'en débattre en Églises. Le fait qu'il devienne légal de se donner la mort ne supprime pas le problème moral. Le fondement du droit, c'est le Dieu juste, et quand les lois ou les juges renient la justice, il nous demande de ne pas nous taire : « Ouvre la bouche... pour défendre les droits de tous ceux qui sont délaissés » Proverbes 31:8 BS. Tout ce qui est légal n'est pas moral, mais a un effet moral. J'ai constaté ce risque de banalisation en discutant avec une infirmière chrétienne évangélique belge, qui ne voyait pas de problème à assister un médecin qui pratique une euthanasie si cela correspondait à la demande et si le protocole était respecté. J'ai aussi discuté avec d'autres soignants ou bénévoles qui résistent, mais la légalisation met

les soignants et les établissements de santé, en particulier chrétiens, sous pression.

***Avoir compassion de ceux qui souffrent et demande à mourir : le témoignage d'une religieuse belge***

*Elle accompagnait depuis des années un homme d'abord à la rue, puis placé en établissement de santé tellement il avait de maux créés, entre autres, par son diabète. Un jour, cet homme lui annonce qu'il a choisi de se faire euthanasier et lui demande de l'accompagner. Elle lui a d'abord signifié son refus. Puis, dans la prière, elle a reçu la conviction qu'elle devait être à ses côtés. Elle l'a rappelé pour lui dire que finalement elle serait là. Précisons que la consigne des évêques belges est que l'accompagnement s'arrête « à la porte », c'est-à-dire que le prêtre ou religieux ne doit pas être présent lors de l'acte euthanasique lui-même. Le matin où cette religieuse s'apprêtait à aller accompagner cet homme, elle reçoit un coup de fil qui lui annonce qu'il a renoncé à l'euthanasie car il a vu combien il comptait pour elle...*

### **Mission réconciliation**

Une palliatologue, pionnière des soins palliatifs, disait qu'il y a 30 ans la demande des familles pour leurs proches était que « surtout il ne souffre pas » et qu'aujourd'hui c'était « que ça ne dure pas trop longtemps ». Cette volonté d'écourter la fin de vie est inquiétante car, si la douleur physique est apaisée, et si la personne n'est pas dans le déni, ce temps de la fin peut être un temps précieux. Un temps de retour sur soi, sur ses relations, de recherche d'une réconciliation intérieure et avec les autres, d'ouverture spirituelle, une fenêtre temporelle ouverte à une guérison non plus du corps mais du cœur. C'est le rôle privilégié des aumôniers d'être des témoins du Christ réconciliateur et de l'accompagner vers cette réconciliation. Mais c'est la mission de tout chrétien de toute communauté que d'aller ainsi vers ceux qui souffrent. Encore faut-il surmonter nos peurs personnelles, qui nous pousseraient à fuir, pour former une communauté aimante et soutenante

pour ces personnes en fin de vie et leurs familles. Ce soutien, cette offre de relais, de répit, est vital pour les proches aidants qui s'épuisent mais aussi pour les bénévoles.

La Bonne Nouvelle de l'Evangile n'est pas l'autonomie, diabolique illusion du « vous serez comme des dieux », qui renvoie chacun à sa solitude, mais la réconciliation avec Dieu le Père par le Fils. Amour du Père qui accueille, soutient, délivre et permet aussi la réconciliation avec les proches. Comme chrétiens, sommes-nous des instruments de cette grâce dans le choix et la manière d'accompagner les familles et personnes en fin de vie ?

Mais quel témoignage de cet amour du Père donner à ceux qui feront ce choix, y compris dans nos Églises, de l'euthanasie ou du suicide assisté ?

Lors d'une formation éthique à l'Institut catholique, nous avons visionné ce témoignage impressionnant d'une religieuse belge. Ce récit n'a rien de normatif et chaque situation est unique mais il illustre l'importance du lien, un lien qui relie à la vie, et donne à réfléchir sur comment être et rester témoin du Seigneur de la vie. Il encourage à accueillir dans cette tension éthique, la grâce du moment, à la vivre et à proposer d'autres récits de vie que le narratif mensonger de l'autonomie.

Alors parlons-en en Église, dans la liberté de pouvoir dire nos peurs, mais sortons de notre individualisme pour défendre les plus faibles, à qui la société propose la mort comme seule paix, et reprenons conscience de notre mission : d'apporter l'amour et la paix du Christ.

*Date de publication : mars 2026 pour le CERIE*

### **A propos de l'auteur**

Luc Olekhnovitch était pasteur de l'Union des Églises évangéliques libres de France et pendant vingt-cinq ans président de la Commission d'éthique protestante et évangélique. Il est membre de la commission Éthique et société de la Fédération protestante de France. Il a publié plusieurs articles et a participé à des publications telles que : « Pour une foi réfléchie », « Vivre en chrétien aujourd'hui » ou encore John Wyatt « Bioéthique et début de vie », aux éditions mennonites.

